

## Spécialisation en évaluation d'entreprises

### Experts - Formateurs - Conférenciers

- **Claude Amon**, expert-comptable, commissaire aux comptes,
- **Jean-Pierre Bertrel**, Docteur en droit, Professeur de droit des affaires à ESCP-EAP, Président de l'Institut Européen des Fusions Acquisitions,
- **Philippe Depoutot**, expert-comptable, commissaire aux comptes, spécialiste en normes IFRS,
- **Olivier Grivillers**, expert-comptable, commissaire aux comptes,
- **Louis-Victor d'Herbès**, conseil en introduction en bourse et en ouverture de capital,
- **Daniel Manon**, conseil en évaluation, cession et acquisition d'entreprises,
- **Alban de Montabert**, conseil en évaluation, cession-acquisition et finance d'entreprise,
- **Jean-François Pansard**, expert-comptable, commissaire aux comptes, Président de la commission « évaluation et transmission des entreprises » CCEF,
- **André Posokhow**, expert-comptable,
- **Christian Pradon**, expert-comptable, commissaire aux comptes,
- **Pierre Préau**, conseil en investissements financiers, évaluateur d'entreprises et de marques,
- **Thierry Saint-Bonnet**, expert-comptable, commissaire aux comptes, expert près la Cour d'appel de Paris.

### Comité scientifique

- Daniel Manon,
- Jean-François Pansard,
- Christian Pradon,
- Gérard Varona, Président d'honneur de la CCEF.

20 rue de l'Arcade - 75008 PARIS  
Tél. : 01 44 94 27 70 - Fax : 01 44 94 14 89  
ccefsl@wanadoo.fr

## Spécialisation en évaluation d'entreprises

**Cursus sur 2 ans**

**Formation continue**

*80 heures homologuées par la CNCC sur 2 ans*



Compagnie des Conseils  
et Experts Financiers

# Spécialisation en évaluation d'entreprises

## Présentation

La financiarisation croissante de la vie économique, l'évolution des méthodes comptables, la demande accrue de sécurité et d'équité des transactions sur les actifs financiers, le développement de la transmission d'entreprises, les évolutions fiscales constantes génèrent des besoins de compétences nouvelles en évaluation d'entreprises.

Dans la logique de ses valeurs d'interprofessionnalité et d'échanges entre praticiens confirmés partageant une même éthique, la CCEF a mis en place une formation à l'évaluation des entreprises et des titres de sociétés.

## Objectifs

- Approfondir les pratiques des méthodes d'évaluation,
- Application professionnelle et pragmatique permettant de conduire les évaluations d'entreprises et de titres de sociétés en utilisant les méthodes appropriées et conformes aux meilleures pratiques.

## Déroulement de la formation

Dans le cadre de la formation continue, la CCEF propose un cursus de formation en deux cycles d'une durée d'un an chacun. Dispensée à Paris par des Experts de la CCEF, le contenu de l'enseignement combine travail individuel sur la base d'un package d'autoformation très riche, complété de séances de travail d'une journée et de supports pédagogiques.

Les cours sont mis à disposition sur le site internet de la CCEF et chaque module donne lieu à une journée de formation d'approfondissement avec un expert, le nombre de participants étant limité à 15 par séance.

Chaque année se conclut par deux cas pratiques, le premier en « blanc » servant d'entraînement, le second en temps réel complété par un QCM validant le passage en 2° année, puis la délivrance d'un certificat.

Il est possible d'adapter le rythme de formation en fonction des contraintes professionnelles.

## Public concerné

Cette formation de haut niveau s'adresse en priorité aux professionnels de la comptabilité, de la finance, de la gestion, du droit, de la fiscalité et travaillant dans les univers industriels, bancaires, financiers, de services et dans l'administration fiscale.

## Le Certificat

Un certificat de spécialiste en évaluation d'entreprises sera remis par la CCEF aux participants ayant réussi les contrôles de connaissances proposés en fin de deuxième année et ayant effectivement suivi la formation.

## 1° Cycle - de novembre à septembre

### Prise de contact et présentation

#### Juridique et fiscal

- Les notions de droit et fiscalité indispensables à la pratique des montages,
- Ingénierie financière en matière de :
  - création de société,
  - structuration d'un groupe de sociétés,
  - reprise de société.

### Analyse stratégique

- Première étape de l'évaluation,
- Diagnostic d'entreprise,
- Assistance au raisonnement,
- Outils de stratégie.

#### Finance d'entreprise

- Introduction à la finance d'entreprise,
- Analyse, prévision et politique d'investissement,
- Choix de la structure financière.

### Evaluation 1° module

- Le contexte de l'évaluation et le rôle de l'évaluateur,
- Etude des méthodes usuelles et leur application.

#### Evaluation 2° module

- Lien entre l'évaluation et l'analyse stratégique,
- Etude approfondie des méthodes d'évaluation,
- Maîtrise approfondie des paramètres d'évaluation.

**Examen de  
1° année**

## 2° Cycle - de novembre à septembre

### Evaluation 3° module

- Critique avancée des méthodes usuelles et alternatives pouvant être considérées,
- Les méthodes spécifiques : techniques et sectorielles (immobilier, marques, BSA...).

#### Expertise financière

- Le contentieux, l'organisation judiciaire et les principes directeur du procès,
- Les différentes expertises et l'expertise de justice,
- Les expertises légales en matière d'évaluation.

#### Les normes IFRS et l'évaluation

- L'affectation du prix d'acquisition (PPA),
- Les tests de dépréciation selon IAS 36.

#### La conduite de la mission d'évaluation

- La lettre de mission,
- Le processus,
- Le rapport,
- La responsabilité.

**Examen de  
2° année**



**Devenez spécialiste en évaluation d'entreprises**